

Les prises de contrôle ne constituent que la plus petite partie du problème de la mainmise étrangère sur de vastes secteurs de l'industrie canadienne. Le gouvernement a manifestement choisi les prises de contrôle pour essayer d'adopter une politique très incomplète parce que c'est le secteur qui touche le moins les Canadiens, qui est le moins susceptible de faire l'objet de controverses.

Les prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des étrangers représentent, d'après les estimations du gouvernement, seulement 10 p. 100 des investissements étrangers au Canada. Les autres 90 p. 100 représentent de nouveaux investissements par des sociétés d'appartenance étrangère, qui exercent déjà leur activité au Canada ou qui y investissent pour la première fois. Aucun de ces secteurs n'est touché par la mesure à l'étude; nous ne nous attaquons donc qu'au dixième du problème qui nous assaille.

En commentant la nouvelle politique du gouvernement en matière de prises de contrôle d'entreprises canadiennes par des étrangers, le professeur Paul Halpern, professeur associé à la faculté des études de gestion à l'Université de Toronto, a dit ceci:

• (1740)

Puisqu'on évalue la part des prises de contrôles étrangères de grandes entreprises à 10 p. 100 environ des investissements étrangers au Canada, l'organisme d'examen n'aura qu'une influence minime.

Je souscris sans réserve à cette proposition, que je suis fier de répéter.

M. Levitt écrit, dans le livre auquel j'ai déjà fait allusion et qui s'intitule «*Silent Surrender*»:

Il est un fait brutal: l'acquisition par les sociétés américaines du contrôle des secteurs de production de l'économie canadienne est financée en grande partie par l'épargne que tirent ces sociétés de la vente de ressources canadiennes, exploitées et traitées par la main-d'œuvre canadienne... Ainsi, de 1957 à 1964, l'investissement direct américain dans les domaines de la fabrication et de l'extraction minière et pétrolière s'est fait au moyen de capitaux constitués à 73 p. 100 par les bénéfices non distribués et les réserves d'amortissement, à 12 p. 100 par des prêts de banques et d'autres intermédiaires canadiens et à 15 p. 100 seulement par de nouveaux capitaux provenant des États-Unis.

En outre, durant toute cette période les versements de dividendes, d'intérêts, de redevances et d'honoraires d'administration ont dépassé l'arrivée de nouveaux capitaux... En d'autres termes, les États-Unis utilisent notre propre argent pour dominer l'économie canadienne—en se réservant en même temps un joli profit.

Les Canadiens ont dû admettre dans le passé qu'ils vendaient leur liberté. Il est maintenant visible que nous achetons vraiment notre esclavage. J'aimerais ajouter, monsieur l'Orateur, que les chiffres que nous avait donnés cette personne sont maintenant dépassés. Elle déclarait que 85 p. 100 des fonds servant à assurer le contrôle de notre économie par les Américains proviennent de sources canadiennes. Le rapport Gray indique, je pense, que ce chiffre s'établit maintenant à 93 ou 94 p. 100.

L'attitude du gouvernement, comme le soulignait M. Wilson que j'ai cité, est si vague et si flexible qu'elle ne laisse presque rien deviner de ce qui se produira réellement plus tard. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) s'est vu imposer des critères de portée très générale plutôt que précise, lesquels devaient lui servir de guide dans ses recommandations au cabinet. Cette politique est susceptible de varier d'un ministre à l'autre et d'un gouvernement à l'autre. Le concept des «avantages

[M. Brewin.]

appréciables au Canada» est vague et incertain. Je me demande si la tâche de déterminer quelle mainmise apporte des avantages appréciables au Canada devrait être uniquement la responsabilité du gouvernement.

Dans son rapport sur le sujet et après enquête approfondie, le comité des affaires extérieures a proposé la création d'un office canadien de la propriété et du contrôle; le rapport Watkins le recommandait aussi, donnant en détail les fonctions de cet office. Il n'est pas étonnant que le président du comité, le député de St. Paul (M. Wahn), dans l'éloquent discours qu'il a prononcé hier, ait reconnu que ce bill n'était qu'un petit pas en avant et l'ait qualifié d'inefficace. Toutefois, il s'est consolé à l'idée que c'est une mesure initiale. Je me demande s'il écoute le premier ministre (M. Trudeau) car ce dernier a clairement déclaré ne rien avoir à ajouter à cette loi.

Dans une entrevue qu'il accordait au *Daily Star* de Toronto, le premier ministre aurait déclaré:

Il serait peut-être tentant de dire aux lecteurs du *Star* que ce n'est là qu'une mesure initiale et que nous en prendrons une autre sous peu, mais tel n'est pas le cas. Si nous voulions en adopter une autre, nous l'aurions annoncée.

C'est la mesure que nous prenons pour le moment et nous sommes prêts à être jugés d'après elle.

L'hon. M. Pepin: Il faisait allusion à la surveillance seulement.

M. Brewin: Ma foi, ses propos étaient censés porter sur toute la question de la mainmise étrangère.

L'hon. M. Pepin: Il parlait de la surveillance.

M. Brewin: Si telle est l'explication du ministre, elle ne me satisfait pas, car je crois que ses paroles consignées dans l'article sont parfaitement claires. Je vais les relire et j'invite le ministre à en faire autant. Le premier ministre a déclaré:

C'est la mesure que nous prenons pour le moment et nous sommes prêts à être jugés d'après elle.

Je dis qu'il le sera. Il est inutile que le député de St. Paul's et le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) disent que cela ne suffit pas, que nous le savons, mais qu'il y aura d'autres mesures et que celle-ci n'est qu'un commencement. Le premier ministre a indiqué clairement qu'il n'a rien d'autre en réserve. Il a parlé avec sa netteté habituelle et il ne saurait s'écarter de ses déclarations.

Un autre aspect, encore plus grave, de la question, c'est que le premier ministre, au cours d'autres entrevues, a précisé qu'il cédera cette responsabilité aux provinces, aux gouvernements provinciaux, après cette première démarche futile. De nouveau, je cite un extrait d'un éditorial qu'a publié le *Daily Star* de Toronto, le 8 mai:

Le pire dans la conduite de M. Trudeau (alors qu'il traitait de la propriété étrangère au cours d'une émission de la CTV) ce fut d'éluider la responsabilité. Il a dit que les provinces qui reprochent à son gouvernement de manquer de politiques devraient prendre l'initiative et s'assurer elles-mêmes le contrôle des investissements étrangers. Sans doute, il est des choses que les provinces peuvent accomplir indépendamment pour contrôler les investissements étrangers et obtenir un apport plus substantiel des entreprises étrangères. Mais M. Trudeau sait parfaitement bien que, dans la pratique, une province ne peut agir seule en vue d'une politique globale pertinente. Dans ce domaine, le leadership devrait venir d'Ottawa.

M. Trudeau renonce maintenant à ce rôle de premier plan et il fait piètre figure...